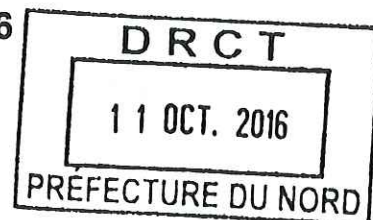


SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2016
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2016 – 16



Objet : Décision Modificative N°2 de l'année 2016

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni, le 3 Octobre 2016, sous la présidence de Monsieur Gérald DARMANIN, Président du SMIRT,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports,

Vu le Budget Primitif 2016 voté le 20 novembre 2015,

Vu la Décision Modificative N°1 votée le 30 juin 2016,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2016, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération d'affectation du résultat votée le 30 juin 2016,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

DECIDE

D'adopter la Décision Modificative N°2 pour l'année 2016 telle qu'elle figure dans le document de la M14 joint en annexe, permettant ainsi de procéder à la reprise des résultats de 2015 en fonctionnement et en investissement et de procéder à un virement de crédit des comptes 001 vers les comptes 217533 ; 2181 ; 2184 et 2183.

Le Président du SMIRT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Darmarin', written over a light blue rectangular stamp.

Gérald DARMANIN

Libellé DM2

Créée le 28/07/2016

Délibération du 03/10/2016

Modifiée le 08/09/2016

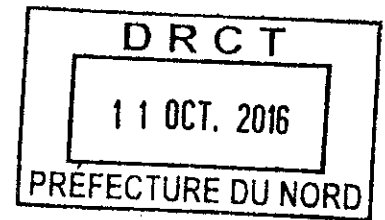
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget Service	Libellés
002. R- RF	0.00	2 208 064.70	2 208 064.70	Excédent de fonctionnement reporté
001. R- RF	0.00	103 005.65	103 005.65	Solde d'exécution N-1
217533. D- RE	0.00	30 000.00	30 000.00	Réseaux câblés
2181. D- RE	0.00	12 000.00	12 000.00	Installations générales, agencements et
2183. D- RE	0.00	33 000.00	33 000.00	Matériel de bureau et matériel
2184. D- RE	0.00	7 000.00	7 000.00	Mobilier

BALANCE GENERALEInvestissement
Fonctionnement

Dépenses	Recettes	Différence
82 000.00	103 005.65	21 005.65
0.00	2 208 064.70	2 208 064.70

FICHE EXPLICATIVE DELIBERATION 2016-16

« Décision Modificative DM2 »



La DM2 se compose de deux mouvements :

1/ La reprise des résultats de l'exercice 2015 sur le Budget 2016, traduction budgétaire de la délibération d'affectation des résultats du 30 juin 2016

→ Reprise de l'excédent de fonctionnement de 2015 de 2 208 064.70€ au compte 002

→ Reprise de l'excédent d'investissement de 2015 de 103 005.65€ au compte 001

2/ L'approvisionnement des comptes 217533, 2181, 2183 et 2184 nécessaires aux dépenses d'aménagement et d'équipement supportées par le SMIRT à l'occasion de son déménagement dans ses nouveaux locaux, ainsi que pour l'installation de la fibre sur la Plateforme régionale de Tests à Armentières.

→ Les dépenses liées au déménagement et les frais d'équipement engendrés par cette situation se répartissent comme suit selon les devis ou estimatifs reçus (les sommes sont arrondis au millième supérieur par sécurité de provision suffisante):

→ 30 000€ au compte **217533** pour les travaux d'Armentières estimés entre 25 000€ et 30 000€ TTC (en attente du devis)

→ 12 000€ au compte **2181** pour la création d'une salle de réunion et de deux bureaux dans les nouveaux locaux du SMIRT rue du Priez à Lille : estimés entre 11 491.92€ et 23 276.19€ (selon 2 devis reçus)

→ 33 000€ au compte **2183** pour l'équipement informatique du SMIRT et le matériel de bureaux : dont facture de 15 984€ pour le parc informatique, facture de 16 416€ pour le copieur, et devis de 130.37€ pour le switch.

→ 7000 € au compte **2184** pour le mobilier dont 1005.95€ pour le rachat du mobilier ancien, 3 506.69€ pour l'achat d'une table de réunion de 22 places (1498.06€) et de 25 chaises (2008.63€), 700€ pour l'équipement logistique du SMIRT dont l'achat d'un réfrigérateur, 773.44€ pour l'achat d'un bureau, d'un caisson et d'un fauteuil manquant selon estimatif sans frais de livraison.

La totalité de ces dépenses (82 000€) sont couvertes par l'excédent d'investissement reporté de 2015 (103 005.65 €).

